

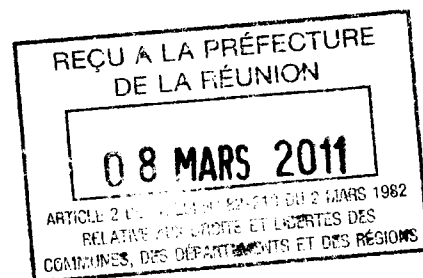
**OBJET DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
 DE PORTIONS DE LA RUE FRANÇOIS DE MAHY A SAINTE-CLOTILDE**

Suite à différents aménagements dans le cadre de la RHI Hyacinthe/ Caramboles et afin de mettre le plan cadastral en concordance avec la réalité du terrain, quelques portions de la Rue François de Mahy ont été désaffectés au profit d'opérations de logements.

La SIDR, aménageur de la RHI, a besoin de ce déclassement pour mener à leur terme les opérations de logements.

Aussi, je vous propose de vous prononcer favorablement sur ce projet de déclassement de la voirie communale des portions de domaine public figurant sur le plan annexé, pour une surface totale de 2 734 m² environ.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
 DE PORTIONS DE LA RUE FRANÇOIS DE MAHY A SAINTE-CLOTILDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/1-21 du Maire ;

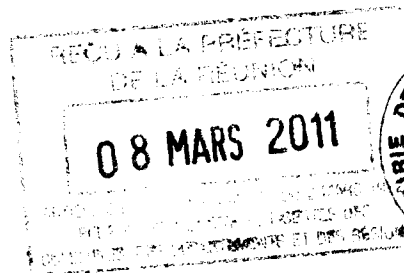
Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en AG/ EM ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce le déclassement de la voirie communale des portions de domaine public figurant sur le plan annexé, pour une surface totale de 2 734 m² environ.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 MAR 2011.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 26 FÉVRIER, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 40).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 19, au Rapport n° 11/1-06)/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 09 h 26, pendant la présentation de la Motion)/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

LAURET Edmond	toute la durée de la séance	par MAILLOT Gérald
EUPHRASIE Didier	à l'arrivée de son mandataire	par LOWINSKY Jacques
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
JAVEL François		par ANDAMAYE Marie-Annick
PÉLTIER Hélyette	toute la durée de la séance	par TOQUET Stéphanie
TROTET Maryse		par LOCATE Raziah
CHÉFIARE Claudine		par FOURNEL Dominique
ADAME Brigitte	à son départ, à 10 h 55, au Rapport n° 11/1-14	par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino	à son départ, à 10 h 59, au Rapport n° 11/1-17	par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	à son départ, à 11 h 04, au Rapport n° 11/1-17	par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Motion

En complément à l'Ordre du Jour de Séance, une MOTION POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE a été soumise à la discussion et à l'approbation du Conseil Municipal (adoption par vote à main levée et à l'unanimité des votants).

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- PONIN-BALLOM Gino au titre de la SIDR Rapport n° 11/1-04
- HOARAU Emmanuel
- (1) DINDAR Ibrahim
- PONIN-BALLOM Gino au titre de l'AGCVD Rapport n° 11/1-09
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
- CASSIM-CADJEE Mohammad
- NAILLET Philippe
- Danielle VICTORIA-RETOURNAT au titre de l'ADA Rapport n° 11/1-10
- René-Paul VICTORIA
- PONIN-BALLOM Gino au titre de l'AGCVD Rapport n° 11/1-13
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
- CASSIM-CADJEE Mohammad
- NAILLET Philippe (au titre de la SODIPARC)
- (2) TROTET Maryse au titre de l'AREM

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien
ADA Association Dionysienne d'Aujourd'hui
AREM Association Régionale d'Expansion Musicale
SODIPARC Société Dionysienne de Gestion des Équipements

(1) (2) élus absents à la séance

.../...

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ANDAMAYE Marie-Annick Rapport n° 11/1-13
 (3) JAVEL François au titre de l'OTI Nord
- FIDJI Jean-Claude

- BRISSAC-FÉRAL Claude au titre du CROUS

OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord

CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

(3) élu absent à la séance

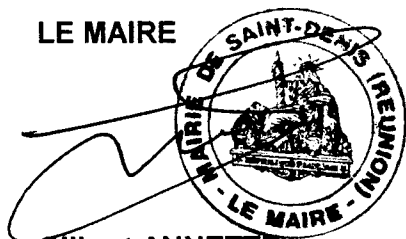
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
LOWINSKY Jacques	à 09 h 26	pendant la présentation de la Motion au Rapport n° 11/1-06
NAILLET Philippe	à 10 h 19	
	DÉPLACEMENTS	
MAILLOT Gérald	de 09 h 50 à 09 h 56	au Rapport n° 11/1-01 au Rapport n° 11/1-02
MAILLOT Gérald	de 10 h 08 à 10 h 32	du Rapport n° 11/1-05 au Rapport n° 11/1-08
BARDIÈRE Jean-Michel	de 10 h 49 à 10 h 51	du Rapport n° 11/1-10 au Rapport n° 11/1-13
HOARAU Serge	de 11 h 06 à 11 h 11	du Rapport n° 11/1-18 au Rapport n° 11/1-21
LOWINSKY Jacques	de 11 h 11 à 11 h 18	du Rapport n° 11/1-21 au Rapport n° 11/1-26
	DÉPARTS	
ADAME Brigitte	à 10 h 55	au Rapport n° 11/1-24 procuration à BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino	à 10 h 59	au Rapport n° 11/1-17 procuration à PESTEL René Louis
ALBANY Christian	à 11 h 04	au Rapport n° 11/1-17 procuration à HOARAU Patricia

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

- 7 MAR. 2011

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

